

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Ville de Bischwiller, point(s) de contact : Mme Virginie JUNDT, responsable du service commande publique, 1-9 Place de la Mairie - BP 10035, F - 67241 Bischwiller cedex, Tél : +33 388539855, courriel : marches.publics@bischwiller.com

Code NUTS : FRF11

Code d'identification national : 21670046800012

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.bischwiller.com>

Adresse du profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://alsacemarchespublics.eu/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=23799&orgAc>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Ville de Bischwiller, contact : Mme Virginie JUNDT - Commande publique, 1-9 Place de la Mairie - BP 10035, F - 67241 Bischwiller cedex, Tél : +33 388539855, courriel : marches.publics@bischwiller.com, adresse internet : <http://www.bischwiller.com>, adresse du profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>, code NUTS : FRF11

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <http://www.alsacemarchespublics.eu>,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION / EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX A BISCHWILLER - PHASE CANDIDATURE

Numéro de référence :
2020_MOE_CTM

II.1.2) Code CPV principal : 71221000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Afin de regrouper l'ensemble des besoins du centre technique sur un site unique, la commune a acquis une friche industrielle constituée d'un ensemble de hall industriel sur 1.86 hectares. Ce regroupement fonctionnel permettra la mise en commun des équipements, l'amélioration des conditions de travail des agents et une meilleure organisation. Le bâtiment existant comporte une surface de plancher d'environ 4 690 m². Il nécessite une restructuration totale du fait de l'état du bâti et du changement de destination. Les besoins recensés en termes de locaux et d'équipements portent principalement sur la création de différents ateliers, lieux de stockage, bureaux, locaux du personnel technique. Les aménagements extérieurs seront réalisés en régie. Une valorisation des surfaces couvertes par des installations photovoltaïques est envisagée. Le montant alloué aux travaux est de 2 700 000 euro(s) HT valeur novembre 2019 Le calendrier prévoit une fin des travaux au printemps 2023

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :
71221000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRF11

Lieu principal d'exécution : Rue de Rohrwiller à Bischwiller

II.2.4) Description des prestations : La mission de maîtrise d'oeuvre est une mission de base au sens de l'article R 2431-4 du Code de la Commande publique composée des éléments de mission suivants :

- AVP

- PRO
- ACT
- EXE
- DET
- AOR

Et des missions complémentaires :

- DIA (Mission de diagnostic)
- OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination)
- Coordination SSI (coordination des systèmes de sécurité incendie)

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 30

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Nombre de candidats envisagé : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Limitation du nombre de candidats pour respecter le principe de bonne gestion des deniers (indemnité forfaitaire de 7.000 euro(s) HT attribuée à chaque candidat ayant remis des prestations complètes et conformes lors de la phase de remise des offres). Volonté d'une efficacité et d'une pertinence dans la conduite des échanges avec les candidats.

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : oui.

Description des options : La mise en place d'un récupérateur Ep sera étudiée en option : Cuve enterrée de 20m*10m*1,5m de profondeur, avec pompe.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le candidat ayant des compétences en architecture sera obligatoirement inscrit au tableau de l'ordre des architectes pour les architectes français ou possédera un diplôme reconnu au titre de la directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier.

IV.1.5) Informations sur la négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 16/03/2020 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Type de procédure :

Procédure avec négociation selon les dispositions des articles L 2124-3, R 2161-12 à R 2161-20, R 2131-16 et 2142-15 du Code de la Commande Publique.

La procédure est organisée en plusieurs phases :

- 1) Sélection de 3 candidats ou groupement admis à participer à la procédure
- 2) Remise des offres des candidats sur la base d'intentions architecturales
- 3) Le cas échéant, négociations sur les différents aspects du marché tout en respectant les exigences minimales telles que précisées au dossier de consultation
- 4) Attribution par la CAO du Pouvoir Adjudicateur

Forme juridique du groupement et compétences exigées :

Chaque équipe désireuse de se porter candidate à la présente consultation se constituera obligatoirement dès le stade de candidature en groupement momentané de maîtrise d'oeuvre comprenant au minimum :

- un ou plusieurs architectes, inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985, dont l'un sera mandataire du groupement
- un ou plusieurs bureaux d'études réunissant les compétences :
- Ingénierie Structure, Fluides (génie climatique - thermique calculs énergétiques y compris simulation thermique dynamique), électricité courants forts et courants faibles, SSI
- Economiste de la construction
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination

Plusieurs compétences pourront être assurées par un même opérateur si celui-ci justifie des compétences appropriées.

Il est précisé que la compétence OPC devra être portée par une société distincte de la société mandataire.

Tout candidat ne présentant pas l'ensemble des compétences mentionnées ci-dessus verra sa candidature rejetée.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur.

Selon les dispositions de l'article 45-V du décret n°2016-360, aucun opérateur économique ne pourra être mandataire de plus d'un groupement.

Les autres membres co-traitants peuvent donc se présenter dans plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

A titre indicatif, le planning de l'opération prévoit :

- Procédure concurrentielle avec négociation : février 2020 - août 2020

NB : à titre indicatif, il est précisé qu'une réunion de questions-réponses / visite de site sera organisée une dizaine de jours suite à l'envoi du DCE aux candidats admis à participer à la procédure.

NB : à titre indicatif, la date limite de réception des offres initiales est fixée au 08 juin 2020 (à confirmer dans le règlement de consultation phase offres)

- Etudes : septembre 2020 - août 2021

- Travaux : août 2021 - printemps 2023

La durée du marché de maîtrise d'oeuvre est estimée à 30 mois (études et travaux, hors GPA).

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038, F - 67070 Strasbourg Cedex, Tél : +33 388212323, courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr, Fax : +33 388364466, adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038, F - 67070 Strasbourg Cedex, Tél : +33 388212323, courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr, Fax : +33 388364466, adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 10 février 2020